

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** (19): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

proportion entre 4 + 2 et 3,5 + 2,5. Ces mélanges donnèrent lieu à des écarts si considérables dans les vitesses qu'on dût y renoncer. On employa ensuite la poudre de Champy seule à la charge de 6 kil., 5,7 kil. et 5,5 kil. Avec ce dernier chiffre on tira 400 coups avec une pression moyenne de 1770 kil.

Les expériences étant considérées en premier lieu comme une épreuve de la résistance du métal, on laissa de côté la mesure des vitesses et on tira 100 coups avec 6,2 kil. de poudre de Murcie. La pression moyenne atteignit le chiffre de 2722 kil. Une nouvelle série de 100 coups tirés avec 6,3 kil. de poudre de Champy donna une pression de 2187 kil. La bouche à feu ne montra, même après ce tir de résistance, aucune détérioration sensible. Le petit affouillement qui existait avant le commencement du tir à environ 95 cm. de la bouche, et qui était dû à un léger accident survenu pendant le coulage, était resté le même. Par contre on dut apporter de nombreux changements au système d'obturation afin de parer à des inconvenients manifestes.

En somme la façon dont la bouche à feu d'essai s'est comportée permet de déclarer que le métal sorti de la fonderie de Trubia est à la hauteur de celui de Krupp. Les efforts de l'artillerie espagnole pour se rendre indépendante de l'étranger ont donc été couronnés d'un plein succès.

(*Memorial de Artilleria.*)

---

## Société des officiers de la Confédération suisse

### TRAVAUX DE CONCOURS POUR 1881/82.

Conformément à la décision prise à Soleure par l'assemblée des délégués, le comité central est chargé de consacrer une somme de 1000 fr. à des primes pour travaux méritoires.

Les sujets ci-après sont proposés :

1. Exposé historique et militaire de l'invasion des Français en 1798; marche des événements à l'aile droite des positions suisses. — Ce travail doit être une continuation de l'étude sur la campagne de 1798, présentée l'année dernière par la section vaudoise et honorée du premier prix.

Autant que possible le travail doit se baser sur des sources de première main.

2. Quelle est la meilleure manière de recruter et de former les officiers d'administration en exécution de l'art. 49 de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 et en se basant sur les expériences faites dès lors ?

3. Quelle est la meilleure manière d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'a pas de service ?

Les travaux doivent être expédiés au plus tard pour la fin de mars 1882 à M. le colonel Meister, à Zurich (rapporteur du comité central). Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

Le jury est composé de MM. le colonel-divisionnaire Alph. Pfyffer; le colonel Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie; le lieut.-colonel Alexandre Schweizer de l'état-major général.